

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

Le 2 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Véronique DANJON, Maire de la Commune.

<u>Présents</u> : DANJON Véronique – BROUSSE Vincent – BARBIER Nathalie – LANCKRIET Dominique BENOIST Patrick - BROUSSE Christine – ELLISON Fabienne - MINOST Damien MINOST Gatien - LANCKRIET Floriane - MACHU Myriam (arrivée 20h34)	
<u>Absents</u>	<u>Pouvoirs</u>
MACHU Myriam (entre 20h et 20h34 – excusée)	BENOIST Patrick
<u>Secrétaire de séance</u> : BARBIER Nathalie	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 20h

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 20 mai 2026

1) CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE COMMUNALE DAMY'FUN – COATCH SPORTIF

Dans le cadre des activités sportives proposées par Damien Rousseaud les lundis, mercredis et jeudis, il convient de mettre la salle communale à disposition dans le cadre d'une convention.

La Maire présente ladite convention qui a été transmise aux conseillers en amont et propose la gratuité de la mise à disposition.

Les cours commenceront le lundi 7 septembre, une communication a été faite la semaine passée sur Intramuros.

Il a été précisé que les locaux devront être rendus propres à l'issue de chaque séance et que les utilisateurs devront apporter une paire de chaussures de sport spécifique pour l'entraînement.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 10 +1), le conseil municipal décide d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit et autorise le Maire à la signer.

2) DISSOLUTION DU CCAS

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe a modifié l'action sociale en laissant la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur CCAS.

Les compétences du CCAS peuvent alors être gérées directement par la Commune.

Vu L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles

Vu Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe

Considérant que depuis de nombreuses années, le budget CCAS sert uniquement à payer le Noël des aînés, il doit de plus s'acquitter de 72 € d'URSSAF pour les membres extérieurs.

Considérant que ce budget est quasiment uniquement alimenté par le budget communal, les dons étant inexistant.

Considérant que les dons peuvent également être perçus par la Commune.

Considérant qu'il nécessite les mêmes actions que le budget communal en termes de préparation de budget et clôture d'exercice.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 10+1) des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- la dissolution du CCAS au 31 décembre 2026 puis la clôture du budget et que l'excédent sera transféré par opérations d'ordre non budgétaires par le comptable public au budget de la Commune
- la Commune exercera directement les attributions.

3) DMB N°1

Madame la Maire informe le conseil que le budget a été pris en charge avec une anomalie qu'il convient de rectifier.

En effet la dépense d'investissement prévue au 2313 pour un montant de 20 781 € a été saisie en opération d'ordre (041) ce qui entraîne un déséquilibre des opérations d'ordres.

Il convient donc de rectifier la répartition par une décision modificative qui remplacera la somme de 20 781 € au 2313-000 et non au 2313-041.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 10 + 1), le conseil municipal approuve la DMB.

4) DELEGUÉ A LA CIID

Dans le cadre du renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, il convient de proposer un conseiller municipal délégué.

Cette commission statue sur les taxes foncières des locaux commerciaux.

Madame Myriam MACHU avait déjà été désignée mais en la CCYN n'avait pas encore émis sa propre délibération, il faut donc reprendre une délibération.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 10 + 1), le conseil municipal désigne Madame Myriam MACHU déléguée à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

20h34 : arrivée de Myriam MACHU

5) TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION - TVLH

La Maire informe le conseil municipal sur cette nouvelle taxe.

En effet, si les petites communes sont moins concernées par les problèmes de logement, on constate néanmoins que plusieurs propriétés ne sont plus habitées depuis plusieurs années, laissées à l'abandon et se dégradent progressivement occasionnant, notamment, des nuisances de voisinage.

L'instauration de cette taxe pourrait inciter les propriétaires négligents à louer ou vendre leurs biens afin qu'ils soient entretenus et/ou habités.

Cette taxe concernerait les habitations vacantes depuis au moins deux ans.

Les taux seront définis par délibération du conseil municipal dans le 1^{er} trimestre 2027 en même temps que les autres taxes.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 11), le conseil municipal décide l'institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.

6) FOURRIERE – ADHESION COMMUNE DE SALIGNY

Le Conseil Municipal, vu la demande d'adhésion de la commune de SALIGNY acceptée par le Syndicat de la Fourrière du Sénonais lors de sa réunion du 26 juin 2026, émet un avis favorable à l'unanimité (POUR : 11), à l'adhésion de la commune de SALIGNY au Syndicat de la Fourrière du Sénonais.

7) QUESTIONS DIVERSES

7-1/ Chats errants – Convention de stérilisation

La Maire informe l'assemblée sur des plaintes d'administrés concernant les chats errants, ils font état de nuisances dans leurs jardins (déjections notamment).

Il semblerait que certains animaux sauvages soient nourris par des habitants ce qui contribue à leur prolifération.

La gestion des chats errants n'est pas du ressort du syndicat de la fourrière, il faut faire appel à des associations qui mettent en place des conventions avec les Mairies.

Le principe serait la mise à disposition des habitants, de cages permettant d'attraper les animaux, les associations se chargent ensuite de les faire stériliser avec contrepartie financière de la Commune, puis les animaux sont remis en liberté sur le territoire mais ils ne peuvent plus se reproduire.

Le conseil consent à étudier la mise en place d'une convention et va se rapprocher d'associations compétentes.

7-2) Courrier d'un administré concernant des épandages

Un administré a adressé un courrier à la Maire, concernant des épandages proches de sa propriété, lui demandant d'en faire part au Conseil municipal.

La Maire informe le conseil municipal de la requête et du suivi du dossier.

7-3) Nettoyage du village

En l'absence de son agent communal et du peu de trésorerie, le conseil municipal est confronté à divers problèmes, notamment ceux liés à l'entretien des espaces verts.

Les conseillers font ce qu'ils peuvent pour entretenir et répondre aux doléances mais il est difficile de satisfaire aux exigences de tous.

Le conseil municipal dans son ensemble va donc solliciter les bonnes volontés et organiser une journée à Pailly et une ½ journée à Servins pour un nettoyage du village dans le courant du mois d'octobre.

La commission espace verts et cadre de vie va se réunir prochainement pour définir la logistique dans son ensemble et proposer une date.

7-4/ Apéro-feu d'artifice

La Maire fait un point sur l'apéro-feu d'artifice qui aura lieu samedi.

Le feu sera tiré dans le champ de Dominique LANCKRIET. La population accèdera, à pied, par la rue du Crot, le chemin longeant la propriété de Myriam MACHU a été spécialement nettoyé par ses soins à cet effet.

7-5/ JNA – Journées Nationales des Artistes

La Maire informe le conseil, qu'elle a été sollicitée par une photographe de Pailly pour organiser une exposition dans la salle des fêtes.

Une première rencontre a eu lieu courant août et cette exposition pourrait se faire dans le cadre des Journées Nationales des Artistes.

Elle aurait lieu les 2,3 et 4 octobre. La Maire est très favorable à cette première expérience des JNA, elle va préparer le dossier en collaboration avec l'artiste et sollicite les conseillers pour prêter main-forte lors de l'installation.

7-6/ MARCHÉ ROSE – CCYN

La Maire informe le conseil, sur la « Marche Rose » organiser le dimanche 11 octobre par la Communauté de Communes au profit des associations en lien avec les cancers du sein.

Cette marche partira de Pont sur Yonne pour rejoindre Courlon par la voie verte (7,5 km).

Arrivée au « village rose » à Courlon dans une ambiance musicale et artisanale.

La CCYN souhaite faire de cette marche un événement majeur, récurrent.

Elle sollicite les communes pour réunir une équipe de marcheurs pour soutenir cette cause.

Le conseil est très favorable à ce projet et va communiquer auprès de la population pour être présents et actifs le dimanche 11 octobre.

7-7/ FÊTE D'HALLOWEEN

La Maire propose au conseil d'organiser une fête d'Halloween pour les enfants.

Elle rappelle que même si certains adultes ne sont pas favorables à cette tradition qui n'est pas « française », et ceci s'entend parfaitement, elle est néanmoins très appréciée par les enfants et c'est à eux qu'il faut penser.

Le conseil à l'exception d'une personne est d'accord pour faire cette animation qui permettra de rassembler les enfants en un seul groupe, de prévenir la population de leur passage à la nuit tombante, d'encadrer le parcours et de partager la récolte de bonbons.

La commission fêtes et cérémonie se réunira pour l'occasion afin de mettre cette animation en place.

7-8/ SALLE DES FÊTES

La Maire rappelle à l'assemblée que tout l'administratif (délibération, contrat de location...) a été finalisé.

Il faut dès que possible, s'occuper de changer l'armoire à vaisselle et agencer les tiroirs pour faciliter l'état des lieux comme cela a été défini en commission.

Les deux conseillers responsables prennent le dossier en charge.

Il est également décidé d'enlever les lettres Mairie du fronton de la salle des fêtes.

7-9/ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La Maire informe le conseil, qu'elle ne pourra pas être là pour la cérémonie du 11 novembre et remercie les conseillers ci-dessous pour leur présence.

Dominique LANCKRIET accueillera les habitants, Nathalie BARBIER lira le texte officiel et Fabienne ELLISON préparera le pôt de l'amitié.

7-10/ NOEL

La Maire informe le conseil, que le spectacle de Noël aura lieu le dimanche 6 décembre à 15h.

Elle en a informé l'Entente Paillissienne.

Elle confirme la commande des colis pour les aînés et va reprendre contact avec le restaurant de Michery pour définir une date et un menu de Noël pour ceux qui ont choisi cette formule.

Elle informe également, qu'en accord avec la Maire du village voisin, il est possible que les aînés de Plessis-Saint-Jean se joignent à ceux de Pailly.

7-11/ LE PETIT PAILLISSIEN

La mise en place post-élections et les divers aléas n'ont pas laisser beaucoup de temps à la préparation du Petit Paillissien.

Ce petit journal va, bien sûr, continuer d'exister et une délégation va se réunir dès la semaine prochaine pour en définir le contenu, la présentation et la fréquence.

7-12/ VOIRIE

La Maire informe qu'avec le 1^{er} adjoint, ils ont rencontré M. Fetu et Mme Nollet en charge de la Voirie au Département début juillet. Divers sujets ont été abordés notamment en matière de sécurité routière et chaussée abimée à cause des fortes températures.

L'emplacement définitif du passage piéton en haut de la Rue du Moulin a été identifié et les deux adjoints vont s'occuper du marquage lundi 7 septembre. Les panneaux de signalisation de l'arrêt de bus vont être installés dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 23h05.

Mme la Maire
Véronique DANJON

